




**La santé, une
question de
sécurité. Nous
nous y engageons.**

Sur les pages suivantes, nous vous présentons nos offres, qui vous permettront d'assurer votre santé de manière intelligente et individuelle.

sanitas

assurance de classe



**L'important,
c'est la santé.
Nous pouvons
vous l'assurer.**

Depuis 50 ans, le nom Sanitas est synonyme de sécurité à long terme. Avec près de 850 000 clientes et clients, Sanitas compte parmi les plus grands assureurs maladie de Suisse. Sanitas offre des solutions d'assurance intelligentes pour chaque phase de la vie – ainsi qu'une qualité irréprochable à des prix intéressants.

Assurance de base: une base au choix

Préférez-vous faire confiance à votre médecin de famille ou profiter de l'offre d'un cabinet de groupe ou d'un réseau de médecins? Souhaitez-vous bénéficier de conseils par téléphone 24 heures sur 24 en cas de problèmes de santé? Chez Sanitas, vous avez le choix entre divers modèles alternatifs pour l'assurance de base et profitez ainsi de généreux rabais. Si vous vous décidez pour l'assurance de base ordinaire, vous pouvez aussi réaliser des économies en choisissant une franchise à option appropriée.

Assurances complémentaires: plus-values flexibles

Les prestations de l'assurance maladie obligatoire sont définies par la loi (LAMal) et garantissent des soins de base de qualité. Cependant, il reste des lacunes pouvant entraîner des frais importants.

Les assurances complémentaires de Sanitas comblent ces lacunes et garantissent le libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse. Elles couvrent par exemple:

- les traitements d'urgence à l'étranger
- les méthodes thérapeutiques alternatives
- les médicaments et les vaccins non pris en charge par l'assurance
- les traitements dentaires
- les coûts de transport et de sauvetage

Et pour nos clients encore un peu plus exigeants, les assurances complémentaires de Sanitas offrent:

- les avantages et le confort de la division hospitalière demi-privée ou privée
- une protection d'assurance pour les traitements à option ambulatoires ou à l'hôpital dans le monde entier

Besoins individuels


Capital	Hospital Private Liberty
Dental	Hospital Private
	Hospital Comfort Liberty
Medical Private	Hospital Comfort

Assurances complémentaires

Besoins de base

Jump, Family ou Classic	Hospital Standard Liberty
	Hospital Standard
Assurance obligatoire des soins selon la LAMal. Les modèles d'assurance alternatifs de Sanitas offrent d'intéressantes possibilités d'économies dans l'assurance de base.	

Assurance de base



La santé, une question de clairvoyance. C'est notre spécialité.

Les assurances complémentaires ambulatoires de Sanitas s'adaptent aux besoins propres à chaque phase de la vie et offrent de véritables avantages. Elles couvrent par exemple les coûts des médicaments non pris en charge par l'assurance, le libre choix du médecin, les méthodes thérapeutiques alternatives ainsi que les traitements d'urgence à l'étranger.

Jump: un joli bonus pour trois fois rien

Jump est conçu pour les 19-25 ans, qui peuvent ainsi être assurés pour le strict nécessaire à un prix attrayant. Par ailleurs, ce modèle intelligent offre une plus-value indéniable: en effet, les assurés Jump reçoivent un bonus de 50 francs chaque année où ils n'ont perçu aucune prestation de l'assurance de base ou de Jump.

Family: compte de prestations et primes de fidélité

La solution idéale pour les parents et leurs enfants, car elle permet une flexibilité maximale. Avec Family, vous disposez d'un compte de prestations pour tout ce qui est important pour les familles, comme par exemple la médecine alternative, les appareils dentaires ou le rooming-in. Vous déterminez vous-même la hauteur de ce compte pour chaque membre de votre famille: 10 000, 25 000 ou 50 000 francs. Ici aussi, la fidélité s'avère payante pour nos assurés: chaque enfant reçoit en effet une prime de fidélité de 50 francs par année d'assurance à l'âge de 7, 14 et 18 ans. Par ailleurs, Family est gratuite à partir du troisième enfant.

Classic: la solution flexible

Une protection étendue pour les célibataires et les couples dès l'âge de 26 ans. Le passage de Jump ou Family à l'assurance complémentaire Classic est possible en tout temps sans examen de l'état de santé.

Vous trouverez un aperçu détaillé des prestations dans le tableau ci-contre.

Petit supplément, nombreuses prestations

En tant que conseiller d'entreprise, Marcel Pernoud ne s'arrête jamais: aujourd'hui à Zurich, demain à Singapour, difficile de trouver le temps de se détendre. Cette surcharge de travail provoque souvent des maux de tête, que les antidouleurs ne soulagent que temporairement. Sur conseil de son médecin, Monsieur Pernoud aimerait essayer de faire disparaître ces tensions à l'aide de massages classiques. L'assurance de base ne prend pas en charge les coûts de la médecine alternative, sauf en cas d'acupuncture médicale. Heureusement, Marcel Pernoud a conclu l'assurance complémentaire Classic auprès de Sanitas, qui couvre 80% des coûts jusqu'à un maximum de 5000 francs par année.

Prestations	Basic *) Assurance obligatoire des soins selon la LAMal	Jump Pour les jeunes de 19 à 25 ans	Family Pour les familles	Classic Pour les singles et les couples
Traitements ambulatoires				
En Suisse	Traitements effectués par des médecins, des chiropraticiens ainsi que thérapies sur ordonnance médicale effectuées par des professionnels de la santé, au lieu de domicile ou de travail	Traitements effectués par des médecins, des chiropraticiens ainsi que thérapies sur ordonnance médicale effectuées par des professionnels de la santé, en dehors du lieu de domicile ou de travail	Traitements effectués par des médecins, des chiropraticiens ainsi que thérapies sur ordonnance médicale effectuées par des professionnels de la santé, en dehors du lieu de domicile ou de travail	Traitements effectués par des médecins, des chiropraticiens ainsi que thérapies sur ordonnance médicale effectuées par des professionnels de la santé, en dehors du lieu de domicile ou de travail
Etats de l'UE/AELE (en cas d'urgence)	Traitements selon les Accords bilatéraux (libre circulation des personnes)	90%, max. 180 jours lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux	90%, max. 180 jours lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux	90%, max. 180 jours lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux
Autres pays (en cas d'urgence)	Max. le double des coûts payés selon le tarif du canton de domicile ou de travail	90%, max. 180 jours	90%, max. 180 jours	90%, max. 180 jours
Médecine alternative	Acupuncture, si elle est effectuée par un médecin	80%, jusqu'à CHF 1500.- si les traitements sont effectués par des médecins, des naturopathes/praticiens en médecine naturelle reconnus ou d'autres thérapeutes sur ordonnance médicale	80% du compte de prestations si les traitements sont effectués par des médecins, des naturopathes/praticiens en médecine naturelle reconnus ou d'autres thérapeutes sur ordonnance médicale	80%, jusqu'à CHF 5000.- si les traitements sont effectués par des médecins, des naturopathes/praticiens en médecine naturelle reconnus ou d'autres thérapeutes sur ordonnance médicale
Lunettes/lentilles de contact				
Jusqu'à 18 ans	-	-	CHF 200.-	CHF 200.-
Dès 19 ans	-	CHF 200.- tous les 3 ans	CHF 300.- tous les 3 ans	CHF 300.- tous les 3 ans
Aide ménagère lors du séjour hospitalier d'un enfant ou du parent responsable du ménage	-	-	CHF 50.-/jour, CHF 2500.-	-
Moyens auxiliaires	Moyens auxiliaires selon la liste des moyens et appareils (LiMA)	-	80%, CHF 500.-	80%, CHF 500.-
Chirurgie esthétique	-	80% lors d'opérations des seins et de corrections de cicatrices et d'oreilles décollées	80% du compte de prestations lors d'opérations des seins et de corrections de cicatrices et d'oreilles décollées	80% lors d'opérations des seins et de corrections de cicatrices et d'oreilles décollées
Médicaments	Médicaments figurant sur la liste des médicaments et la liste des spécialités	90% pour les médicaments non obligatoires	90% pour les médicaments non obligatoires	90% pour les médicaments non obligatoires
Prévention/prophylaxie	Mesures préventives, par ex. contrôles du développement chez l'enfant, examens gynécologiques préventifs (tous les 3 ans), certains vaccins	80%, CHF 500.-, par ex. vaccins, check-up, contrôles gynécologiques préventifs (années intermédiaires), désaccoutumance au tabac, fitness (CHF 200.-)	80% du compte de prestations, par ex. vaccins, check-up, contrôles gynécologiques préventifs (années intermédiaires), désaccoutumance au tabac, fitness (CHF 200.-)	80%, CHF 1000.-, par ex. vaccins, check-up, contrôles gynécologiques préventifs (années intermédiaires), désaccoutumance au tabac, fitness (CHF 200.-)
Maternité				
Grossesse	Examens de contrôle par des médecins ou des sages-femmes, CHF 100.- pour les cours de préparation à l'accouchement, conseils en allaitement	80%, CHF 500.-, par ex. gymnastique prénatale et postnatale, ultrasons supplémentaires	80% du compte de prestations, par ex. gymnastique prénatale et postnatale, ultrasons supplémentaires, succédané de lait	80%, CHF 1000.-, par ex. gymnastique prénatale et postnatale, ultrasons supplémentaires, succédané de lait
Psychothérapie	Traitements par des médecins	-	80%, CHF 1000.-, pour les psychothérapies non médicales	80%, CHF 1000.-, pour les psychothérapies non médicales
Rooming-in	-	-	80% du compte de prestations pour les frais de séjour des personnes accompagnatrices lors d'un traitement hospitalier stationnaire d'un petit enfant	80%, CHF 2000.-, pour les frais de séjour des personnes accompagnatrices lors du traitement hospitalier stationnaire d'un petit enfant
Transports/sauvetage				
Transports	50%, CHF 500.-	100%, CHF 1000.-	80% du compte de prestations	100%, CHF 2000.-
Sauvetage	50%, CHF 5000.-	-	-	-
Frais de voyage lors de séances de rayons, de chimiothérapie ou d'hémodialyse	-	100%, CHF 1000.-	80% du compte de prestations	100%, illimité
Traitements dentaires				
Orthopédie dento-faciale (jusqu'à 18 ans)	-	-	80% du compte de prestations	50%
Extraction de dents de sagesse (en dehors des prestations obligatoires de la LAMal)	-	CHF 100.- par dent	80% du compte de prestations	CHF 100.- par dent

Les montants susmentionnés sont des montants maximaux et sont valables par année civile, sauf mention contraire. Seules la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les ordonnances y relatives ainsi que les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions complémentaires (CC) respectives font foi pour le versement des prestations.

*) Les prestations sont aussi valables pour les modèles d'assurance alternatifs de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal

Aperçu des prestations stationnaires

Prestations	Assurance obligatoire des soins selon la LAMal	Division générale	
	Basic *)	Hospital Standard	Hospital Standard Liberty
Traitements aigus stationnaires			
En Suisse	Division générale dans les hôpitaux du canton de domicile (conformément à la liste des hôpitaux du canton)	Chambre à plusieurs lits dans les hôpitaux conventionnés de Suisse	Chambre à plusieurs lits dans les hôpitaux conventionnés de Suisse
Maisons de naissance	Séjours de maternité dans les maisons de naissance du canton de domicile (selon la liste des hôpitaux du canton)	Séjours de maternité dans les maisons de naissance reconnues en Suisse	Séjours de maternité dans les maisons de naissance reconnues en Suisse
Cliniques psychiatriques	Division générale dans les hôpitaux reconnus du canton de domicile (conformément à la liste des hôpitaux du canton)	Chambre à plusieurs lits dans les hôpitaux conventionnés de Suisse pendant 180 jours au total	Chambre à plusieurs lits dans les hôpitaux conventionnés de Suisse pendant 180 jours au total
Etats de l'UE/AELE (en cas d'urgence)	Séjours, soins et traitements selon les Accords bilatéraux (libre circulation des personnes)	100%, max. 180 jours, lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux	100%, max. 180 jours, lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux
Autres pays (en cas d'urgence)	Max. le double des coûts payés selon le tarif du canton de domicile	100%, max. 180 jours	100%, max. 180 jours
Etranger (traitements planifiés)	-	-	-
Possibilité de choisir la division hospitalière	-	-	Demi-privé: 75%, participation personnelle max. CHF 10 000.- Privé: 50%, participation personnelle max. CHF 20 000.-
Soins médicaux et aide ménagère			
Soins médicaux à domicile	Examens, traitements et soins par du personnel soignant ou des organismes de soins reconnus	-	CHF 20.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour les soins par du personnel soignant diplômé
Aide ménagère après un séjour hospitalier	-	-	CHF 10.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour la personne responsable du ménage
Aide ménagère pour éviter un séjour hospitalier	-	-	-
Prestation maximale pour les soins et l'aide ménagère	-	-	CHF 1800.-
Cures			
Cures balnéaires en Suisse et à Abano/Montegrotto	CHF 10.-/jour, max. 21 jours dans les établissements de cures balnéaires reconnus en Suisse	-	CHF 10.-/jour, max. 21 jours
Cures de convalescence en Suisse	-	-	CHF 10.-/jour, max. 21 jours
Etablissements médico-sociaux			
	Contributions aux soins pour les séjours en EMS du canton de domicile (selon la liste des établissements médico-sociaux du canton)	-	CHF 20.-/jour, max. 180 jours au total, pour les coûts de séjour et de soins dans tous les EMS de Suisse et CHF 10.-/jour du 181 ^e au 540 ^e jour
Dépenses privées			
	-	-	-
Transports/sauvetage			
Transports, sauvetage et frais de voyage lors de séances de rayons, de chimiothérapie ou d'hémodialyse	50%, CHF 500.-, pour les transports et 50%, CHF 5000.-, pour le sauvetage	100%, CHF 20 000.-	100%, CHF 20 000.-
Transports à l'étranger et rapatriement	Max. le double du montant des prestations en Suisse pour les transports	100% si organisé par Sanitas Assistance	100% si organisé par Sanitas Assistance
Sanitas Assistance			
	-	Oui	Oui

Les montants susmentionnés sont des montants maximaux et sont valables par année civile, sauf mention contraire. Seules la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les ordonnances y relatives ainsi que les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions complémentaires (CC) respectives font foi pour le versement des prestations.

*) Les prestations sont aussi valables pour les modèles d'assurance alternatifs de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal

¹⁾ En cas de maternité, maximum 14 jours en l'espace d'un mois après l'accouchement.

Division demi-privée		Division privée	
Hospital Comfort	Hospital Comfort Liberty	Hospital Private	Hospital Private Liberty
Chambre à deux lits dans tous les hôpitaux de Suisse	Chambre à deux lits dans tous les hôpitaux de Suisse	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux de Suisse	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux du monde entier
Séjours de maternité dans les maisons de naissance reconnues en Suisse	Séjours de maternité dans les maisons de naissance reconnues en Suisse	Séjours de maternité dans les maisons de naissance reconnues en Suisse	Séjours de maternité dans les maisons de naissance reconnues en Suisse
Chambre à deux lits dans tous les hôpitaux de Suisse pendant 180 jours au total	Chambre à deux lits dans tous les hôpitaux de Suisse pendant 180 jours au total	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux de Suisse pendant 180 jours au total	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux de Suisse
100%, max. 180 jours, lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux	100%, max. 180 jours, lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux	100%, max. 180 jours, lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux	100%, illimité
100%, max. 180 jours	100%, max. 180 jours	100%, max. 180 jours	100%, illimité
-	CHF 1000.- par jour, pendant 180 jours au max. en l'espace de 540 jours	CHF 1500.- par jour, pendant 180 jours au max. en l'espace de 540 jours	100%, illimité
-	Privé: 75% des frais de séjour et de soins, 100% des frais de traitement	-	-
-	CHF 50.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour les soins par du personnel soignant diplômé	CHF 70.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour les soins par du personnel soignant diplômé	100%, max. 90 jours ¹⁾ , pour les soins par du personnel soignant diplômé
-	CHF 25.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour la personne responsable du ménage	CHF 35.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour la personne responsable du ménage	CHF 120.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour la personne responsable du ménage
-	CHF 25.-/jour, max. 30 jours ¹⁾ , pour la personne responsable du ménage	CHF 35.-/jour, max. 30 jours ¹⁾ , pour la personne responsable du ménage	CHF 120.-/jour, max. 90 jours ¹⁾ , pour la personne responsable du ménage
-	CHF 5000.-	CHF 7000.-	-
-	CHF 40.-/jour, max. 21 jours	CHF 60.-/jour, max. 21 jours	CHF 100.-/jour, max. 21 jours
-	CHF 40.-/jour, max. 21 jours	CHF 60.-/jour, max. 21 jours	CHF 100.-/jour, max. 21 jours
-	CHF 100.-/jour, max. 180 jours au total, pour les coûts de séjour et de soins dans tous les EMS de Suisse et CHF 50.-/jour du 181 ^e au 540 ^e jour	CHF 150.-/jour, max. 180 jours au total, pour les coûts de séjour et de soins dans tous les EMS de Suisse et CHF 80.-/jour du 181 ^e au 540 ^e jour	CHF 150.-/jour, max. 180 jours au total, pour les coûts de séjour et de soins dans tous les EMS de Suisse et CHF 80.-/jour du 181 ^e au 720 ^e jour
-	Max. CHF 100.-/séjour hospitalier	Max. CHF 200.-/séjour hospitalier	Max. CHF 500.-/séjour hospitalier
100%, CHF 30 000.-	100%, CHF 30 000.-	100%, CHF 50 000.-	100%, illimité
100% si organisé par Sanitas Assistance	100% si organisé par Sanitas Assistance	100% si organisé par Sanitas Assistance	100% si organisé par Sanitas Assistance
Oui	Oui	Oui	Oui

Assurances complémentaires d'hospitalisation Standard: des prestations fortes

Sanitas vous offre des prestations d'assurance classiques pour les divisions hospitalières suivantes dans toute la Suisse:

- **Hospital Standard**
division générale
- **Hospital Comfort**
division demi-privée
- **Hospital Private**
division privée

Assurances complémentaires d'hospitalisation Liberty: des frontières flexibles

Pour une légère surprime, les solutions d'assurance suivantes vous offrent des libertés de choix supplémentaires:

- **Hospital Standard Liberty**
Cette assurance couvre la totalité des coûts de la division générale dans toute la Suisse. Cependant, vous êtes libre de choisir le confort de la division hospitalière demi-privée ou privée. Le cas échéant, seule une partie des coûts supplémentaires sont à votre charge: 25% pour la division demi-privée, 50% pour la division privée.
- **Hospital Comfort Liberty**
En cas d'hospitalisation, vous séjournez dans une chambre à deux lits en division demiprivée. Cependant, vous pouvez aussi choisir de séjourner dans une chambre à un lit, seuls 25% des frais de séjours et de soins étant à votre charge.
- **Hospital Private Liberty**
Vous bénéficiez du libre choix de l'hôpital dans le monde entier avec couverture totale des coûts ainsi que de prestations supplémentaires très généreuses.

Rabais d'absence de prestations

Si vous ne percevez pas de prestations de votre assurance complémentaire d'hospitalisation demi-privée ou privée durant une année, vous bénéficiez l'année suivante d'un rabais sur les primes pouvant aller jusqu'à 24%.

Vous trouverez un aperçu détaillé des prestations dans le tableau ci-contre.

Votre enfant, votre accouchement

Barbara Pidoux attend avec impatience la naissance de son premier enfant. Comme elle a opté pour Hospital Comfort Liberty, elle bénéficie du libre choix de l'hôpital et du médecin dans toute la Suisse. Elle n'envisage pas d'accoucher ailleurs que dans la clinique privée où sa gynécologue exerce, car elle aimerait pouvoir compter sur sa présence à ses côtés lors de la naissance de son enfant. Avec Hospital Comfort Liberty, Barbara Pidoux peut s'offrir les avantages d'une chambre à un lit pour un coût supplémentaire tout à fait abordable.

La santé, une question individuelle. Tout comme nos assurances.

Les assurances complémentaires d'hospitalisation de Sanitas complètent les solutions ambulatoires. Elles garantissent le libre choix de l'hôpital en Suisse, ainsi qu'à l'étranger en cas d'urgence. Par ailleurs, vous déterminez vous-même le confort de votre chambre et le degré du libre choix du médecin.

Primes réduites grâce aux modèles d'assurance alternatifs

Les modèles d'assurance alternatifs de Sanitas vous permettent d'économiser jusqu'à 20% sur vos primes dans l'assurance de base.

Ces rabais attrayants sont rendus possibles par le suivi médical optimal en réseau, qui permet une guérison plus rapide et donc moins coûteuse.

Primes réduites grâce aux franchises à option

Les franchises à option vous permettent d'économiser jusqu'à 46,5% sur vos primes dans l'assurance de base et jusqu'à 50% dans les assurances complémentaires d'hospitalisation privées et demi-privées de Sanitas.

Economies pour la famille

Dans l'assurance de base selon la LAMal, vous ne payez pour vos enfants qu'une petite partie de la prime pour adultes. Les enfants pour lesquels vous avez également conclu l'assurance complémentaire Family reçoivent une prime de fidélité de 50 francs pour chaque année d'assurance. Sans oublier qu'à partir du troisième enfant assuré, Family et l'assurance complémentaire d'hospitalisation en division générale deviennent gratuites pour cet enfant et pour chaque enfant supplémentaire. En cas d'invalidité ou de décès d'un des parents, Sanitas prend en charge le paiement des primes de tous les enfants assurés jusqu'à leurs 18 ans.

Economies pour les jeunes

L'assurance complémentaire Jump convainc non seulement par ses primes attrayantes, mais aussi grâce au bonus de 50 francs qu'elle offre à ses assurés pour chaque année où ils n'ont perçu aucune prestation.

Economies futures

Les primes grimpent au fur et à mesure que les années passent, surtout pour les assurances complémentaires d'hospitalisation. Mais ce n'est pas le cas chez Sanitas. Grâce à un modèle de primes équitable, celles-ci restent abordables même pour les seniors.


De la chance dans son malheur

En faisant du snowboard dans l'Oberland bernois, Alex Schärer fait une mauvaise chute et doit être transporté à l'hôpital d'Interlaken par la Rega en raison d'une déchirure des ligaments. Après quelques jours, Alex Schärer peut rentrer à la maison. Heureusement, sa mauvaise expérience dans la neige n'est pas suivie d'une mauvaise surprise au niveau financier, car il a conclu les assurances complémentaires Jump et Hospital Standard Liberty auprès de Sanitas. L'assurance de base ne prend en charge que 500 francs de la facture de la Rega, alors que celle-ci se monte à 2350 francs au total. Sans assurances complémentaires, Alex aurait dû payer de sa poche le reste des coûts de transport. A 21 ans, l'étudiant ne roule pas vraiment sur l'or. Jump et Hospital Standard Liberty sont exactement les assurances qu'il lui faut: elles assurent le strict nécessaire à un prix attrayant et, dans le cas présent, prennent en charge tous les coûts de transport.

A photograph of a man and a young boy playing together on a grassy lawn. The man, wearing a light-colored striped polo shirt and blue jeans, is smiling and looking down at the boy. The boy, wearing a dark t-shirt with 'BARBURY ACADEMY' and the number '2' on it, is focused on a bright yellow ball on the grass. The background shows lush green trees and a clear sky.

La santé a un prix. Fixons-le ensemble.

Votre santé est votre bien le plus précieux. Il vaut la peine d'en prendre soin. Nous vous proposons la protection d'assurance qu'il vous faut au prix le plus juste, ainsi que d'intéressantes possibilités d'économies.



**La santé exige
du savoir-faire.
Nous mettons
le nôtre à votre
disposition.**

Les assurances complémentaires de Sanitas couvrent les besoins spéciaux et ajoutent ainsi une plus-value considérable à notre gamme d'assurances. Ainsi, vous êtes parfaitement assuré lorsque vous devez suivre un traitement dentaire complexe ou que vous subissez une perte de gain en raison d'une incapacité de travail.

Medical Private: l'assurance sans frontières

Cette assurance vous permet d'élargir votre libre choix du médecin et de choisir par quel médecin vous désirez être traité en ambulatoire – qu'il s'agisse d'un médecin privé en Suisse ou que vous soyez à l'étranger. La couverture se monte à 100 000 francs maximum par année civile, avec une quote-part de 10% (maximum 1000 francs par année civile).

Dental: mordez la vie à pleines dents

Cette assurance complémentaire couvre 80% des coûts lors de traitements dentaires ambulatoires et stationnaires effectués à la suite d'une maladie ou d'un accident par des médecins-dentistes, des médecins ou des techniciens dentaires en Suisse et à l'étranger, jusqu'à concurrence de 5000 francs maximum par année. Cette couverture comprend:

- les traitements dentaires conservateurs
- les traitements d'orthopédie et de chirurgie maxillaire
- les travaux relatifs aux prothèses dentaires
- ainsi qu'un traitement prophylactique par année civile

Franchise: 350 francs en cas de maladie et 350 francs en cas d'accident par année civile

Délai de carence (sauf en cas d'accident): 180 jours dès le début de l'assurance

Capital: un peu de réconfort dans la détresse

Versement de prestations en cas d'invalidité ou de décès suite à une maladie ou un accident. En cas d'invalidité, l'indemnisation dépend du degré d'invalidité.

Salary LCA: indemnité journalière en cas de perte de gain

En cas d'incapacité de travail suite à une maladie ou à un accident, cette assurance d'indemnités journalières verse une indemnité de 500 francs par jour pendant un maximum de 720 jours sur une période de 900 jours. Salary LCA est avant tout destinée aux indépendants ainsi qu'aux employés auxquels leur employeur ne propose pas de solution d'assurance collective adaptée. Le délai jusqu'au début des prestations d'indemnités journalières peut être choisi de manière individuelle.

Protection d'assurance à court terme**Travel: voyagez l'esprit léger**

Cette assurance vacances et voyages s'adresse à tous ceux qui ne possèdent pas d'assurance complémentaire couvrant les cas d'urgence dans le monde entier. Sa couverture comprend les frais de soins ainsi que des prestations complètes pour les coûts de transport et de sauvetage, ainsi que pour le rapatriement.

Guest Care: pour nos hôtes étrangers

Nous recommandons à nos hôtes venus de l'étranger de conclure l'assurance Guest Care de Sanitas afin de couvrir les coûts non assurés en cas de maladie ou d'accident. Cette assurance permet également d'obtenir la confirmation d'assurance pour frais de soins nécessaire à l'octroi du visa pour la Suisse et l'espace Schengen.

Des solutions individuelles

- Quatre types d'assurances de base pour les soins médicaux
- Des assurances complémentaires en fonction des besoins individuels et du budget disponible
- La possibilité de combiner diverses assurances complémentaires de manière optimale

Diverses économies à chaque phase de la vie

- Rabais pour les familles
- Système de bonus pour les jeunes assurés
- Primes abordables, même pour les seniors
- Réduction des primes grâce aux modèles d'assurance alternatifs et aux franchises à option

Des prestations de service pensées pour nos clients

- Versement rapide des prestations, en général dans les 10 jours
- Conseil médical gratuit 24 heures sur 24
- Sanitas Assistance: conseils et assistance en cas d'urgence à l'étranger, y compris rapatriement
- Second Opinion: deuxième avis gratuit avant un traitement, notamment en cas d'intervention chirurgicale

Sanitas se fait un plaisir de vous convaincre de ses qualités. N'hésitez pas à commander une offre sur www.sanitas.com ou par téléphone au 0844 150 150 (max. 7 ct./min.).

Accompagnement professionnel en cas de maladie ou d'accident

Après un grave accident, Madeleine Pahud, 75 ans, doit subir plusieurs opérations lourdes. Le traitement est long et compliqué, et Madame Pahud se sent parfois démunie lorsqu'elle essaie de communiquer avec les médecins. C'est donc avec gratitude qu'elle accepte l'offre de soutien de Sanitas. En accord avec Madame Pahud, la collaboratrice de Sanitas clarifie les étapes suivantes du traitement et veille à ce qu'elle puisse être transférée rapidement dans une clinique de réhabilitation. Là-bas, elle fait de rapides progrès. De retour à la maison, elle maîtrise aujourd'hui parfaitement les gestes quotidiens.



**La santé, une
question de
qualité. Prenez-
nous au mot.**

Pour conclure une assurance maladie, il faut savoir de quoi on parle. Quelques définitions importantes en bref.



Franchise

La franchise est un montant représentant la participation annuelle de la personne assurée aux coûts des prestations médicales. Les coûts éventuels doivent être pris en charge par la personne assurée jusqu'à concurrence du montant choisi.

Délai de carence

Temps d'attente durant lequel une assurance est en vigueur mais n'octroie pas encore de prestations.

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Assurance obligatoire des soins

L'assurance obligatoire des soins (ou assurance de base) est obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse, à quelques exceptions près. Les prestations de l'assurance obligatoire des soins sont énumérées de manière exhaustive dans la LAMal et les ordonnances y relatives et couvrent les risques de maladie, de maternité et d'accident. Le risque accidents peut être exclu s'il existe une couverture complète par l'assurance accidents obligatoire.

Quote-part

Pourcentage des coûts de prestations médicales dépassant la franchise devant être pris en charge par la personne assurée. Dans l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal, le montant maximal de la quote-part est limité.

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance.

Assurance complémentaire

Contrairement à l'assurance obligatoire des soins, les assureurs peuvent définir librement l'étendue des prestations des assurances complémentaires qu'ils proposent. Celles-ci sont soumises à la LCA. L'assureur est autorisé à effectuer un examen de l'état de santé lors de la conclusion d'une assurance complémentaire ou lors de l'extension de la couverture existante. Il est en droit de refuser une proposition d'assurance sans justification.

**La santé,
une affaire
personnelle.
Bienvenue
chez nous.**

Siège principal

Sanitas
Jäbergasse 3
8021 Zürich

Téléphone 044 298 63 00
Fax 044 298 62 50
www.sanitas.com

Service Centers

Sanitas
Laurenzenvorstadt 11
Postfach 4236
5001 Aarau
0844 150 150

Sanitas
Länggassstrasse 7
Postfach 8749
3001 Bern
0844 150 150

Sanitas
Place Saint-François 1
Case postale 1350
1001 Lausanne
0844 150 150

Sanitas
Viale Stefano Franscini 40
Casella postale 6004
6901 Lugano
0844 150 150

Sanitas
Konradstrasse 14
Postfach 299
8401 Winterthur
0844 150 150

sanitas

assurance de classe